

Demande annuelle d'attestation de producteurs - vendeurs

2020

Pièces à fournir

- Attestation d'affiliation à la MSA Régime AMEXA de l'année en cours
- Chèque de 24 € à l'ordre de M. l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de la Lozère. Une facture vous sera ensuite transmise avec l'attestation. Cette attestation est également valable pour d'autres marchés que vous seriez amenés à réaliser ailleurs.
- Pour le GAEC : un extrait K. bis
- Dossier joint dûment rempli et/ou complété
- Copie du relevé d'exploitation de la MSA ou figure les parcelles cadastrales exploitées. Autrement, fournir un extrait de la matrice cadastrale des terres exploitées à demander en Mairie.
- Copie de deux documents de votre déclaration PAC de l'année **2019** :
 - **déclaration des effectifs animaux (même si « zéro » en bovin)**
 - **récapitulatif de vos surfaces graphiques par culture**(Sauf si déclaration PAC réalisée par la Chambre d'agriculture en **2019**)

Pour les obtenir, CONNECTEZ-VOUS sur votre compte TÉLÉPAC/DOSSIER PAC **2019**/dans l'onglet ACCUEIL DOSSIER PAC **2019** cliquer sur CONSULTER VOTRE DÉCLARATION **2019**/DÉPÔT DU DOSSIER - RÉCAPITULATIF cliquer sur :

Télécharger ou imprimer votre déclaration des effectifs animaux (le document « Dossier-PAC-**2019**_effectifs-animaux_048XXXXXX_2016-XX-XX-XXXXXXXXX.PDF » se télécharge sur votre ordinateur)

ET

cliquer également sur :

Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos surfaces graphiques par culture (le document « Dossier-PAC-**2019**_recapitulatif-surfaces-graphiques_048XXXXXX_2016-XX-XX-XXXXXXXXX.PDF » se télécharge sur votre ordinateur)

Évitez de les imprimer, envoyez-les par mail à benedicte.blanc@lozere.chambagri.fr
Merci d'indiquer vos coordonnées dans le mail et d'inscrire en objet « Demande APV **2020** ».